

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 622

12 mars 2008

### SOMMAIRE

<b>Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.</b> .....	<b>29846</b>	<b>Hofmann M.M. S.A.</b> .....	<b>29839</b>
<b>ABN AMRO Rainbow Fund</b> .....	<b>29840</b>	<b>Illenbour S.à r.l.</b> .....	<b>29855</b>
<b>Akdime Immobilier Sàrl</b> .....	<b>29854</b>	<b>Jafrà S.A.</b> .....	<b>29821</b>
<b>American Express Alternative Investment Fund (Lux)</b> .....	<b>29841</b>	<b>Kempf &amp; Partner (Luxemburg) A.G.</b> .....	<b>29838</b>
<b>Areatech S.à r.l.</b> .....	<b>29821</b>	<b>LeaseFin No 1 S.A.</b> .....	<b>29841</b>
<b>Argo Services &amp; Consulting S.A.</b> .....	<b>29836</b>	<b>Luce Holding S.A.</b> .....	<b>29834</b>
<b>Argos Investments S.A.</b> .....	<b>29836</b>	<b>Maitec-Lux s.à r.l.</b> .....	<b>29817</b>
<b>Barby Holding S.à r.l.</b> .....	<b>29828</b>	<b>Marcell LuxCo II S.à r.l.</b> .....	<b>29832</b>
<b>by T. Hair Design s.à r.l.</b> .....	<b>29843</b>	<b>MDS International</b> .....	<b>29834</b>
<b>Casimir S.A.</b> .....	<b>29831</b>	<b>O.I. TX S.à r.l.</b> .....	<b>29819</b>
<b>CB Richard Ellis Investors Sàrl</b> .....	<b>29836</b>	<b>Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l.</b> .....	<b>29826</b>
<b>CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l.</b> .....	<b>29821</b>	<b>PILSA, Patents, Investments and Licences, Société Anonyme</b> .....	<b>29854</b>
<b>COFINORD Compagnie Financière du Nord</b> .....	<b>29810</b>	<b>Sofra S.A.</b> .....	<b>29845</b>
<b>COFINORD Compagnie Financière du Nord</b> .....	<b>29811</b>	<b>Star Packaging S.à r.l.</b> .....	<b>29854</b>
<b>COFINORD, SPF</b> .....	<b>29811</b>	<b>Synthese S.A.</b> .....	<b>29855</b>
<b>Danske Bank International S.A.</b> .....	<b>29822</b>	<b>Tadler Investments S.A.</b> .....	<b>29829</b>
<b>Driver International S.A.</b> .....	<b>29841</b>	<b>Tilltro S.A.</b> .....	<b>29838</b>
<b>ECIP Elis Sàrl</b> .....	<b>29853</b>	<b>Transi S.A.</b> .....	<b>29842</b>
<b>Elfa Group S.à r.l.</b> .....	<b>29840</b>	<b>Unit Energy Systems S.A.</b> .....	<b>29824</b>
<b>European Energy Systems S.A.</b> .....	<b>29824</b>	<b>Velu III S.à r.l.</b> .....	<b>29843</b>
<b>Fila Finance</b> .....	<b>29835</b>	<b>Velu II S.à r.l.</b> .....	<b>29842</b>
<b>Finalourec</b> .....	<b>29834</b>	<b>Velu I S.à r.l.</b> .....	<b>29842</b>
<b>Giraflore Holding S.A.</b> .....	<b>29856</b>	<b>Venturepart S.A.</b> .....	<b>29835</b>
<b>Globeleq Holdings (Meghnaghat) S.à.r.l.</b> ..	<b>29826</b>	<b>Winston Real Estate Holding S.A.</b> .....	<b>29831</b>
<b>GOETHE STUFF s.à r.l.</b> .....	<b>29820</b>	<b>XL (Finance) S.à r.l.</b> .....	<b>29837</b>
<b>Grandima SA</b> .....	<b>29853</b>	<b>XL (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>29839</b>
<b>HEDF II Spain 2 S.à r.l.</b> .....	<b>29853</b>	<b>XL (Services) S.à r.l.</b> .....	<b>29839</b>
		<b>XL (Western Europe) S.à r.l.</b> .....	<b>29837</b>

**COFINORD Compagnie Financière du Nord, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 7.377.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COFINORD Compagnie Financière du Nord (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 7377, constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 30 juin 1966 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 octobre 2001, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 5 avril 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Richard Melic, directeur de sociétés, demeurant à Marseille (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Fines, avocat, demeurant à Aix (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
3. Transfert de siège.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et EUROMANAGEMENT SERVICES S.A. ainsi que celle du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. et par vote spécial leurs accordent décharge pleine et entière pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer:

aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Madame Sonia Melic, directeur de sociétés, née le 21 janvier 1962 à Marseille (France) et demeurant au 76, chemin du Roucas Blanc, F-13007 Marseille (France);

- Madame Valérie Melic, directeur de sociétés, née le 5 juin 1964 à Marseille (France) et demeurant au 3, boulevard de la Concorde, F-13009 Marseille (France);

- Monsieur Joseph Melic, directeur de sociétés, né le 24 septembre 1924 à Tifiis (Iran) et demeurant au 120, rue du Cdt Rolland, F-13008 Marseille (France);

- Monsieur Richard Melic, directeur de sociétés, né le 2 janvier 1949 à Marseille et demeurant au 52, rue Jean Mermoz, F-13008 Marseille

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société E+FIDUCIARE, avec siège social au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.475.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Melic, J.-P. Fines, T. Elvinger, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/ 2007/ 43680. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026679/7241/69.

(080026270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**COFINORD, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. COFINORD Compagnie Financière du Nord).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 7.377.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COFINORD COMPAGNIE FINANCIÈRE DU NORD (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 7377, constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 30 juin 1966 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 5 avril 2004.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Richard Melic, directeur de sociétés, demeurant à Marseille (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Fines, avocat, demeurant à Aix (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en COFINORD, SPF.

3. Modification de l'objet social. L'article 2 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

4. Annulation de la valeur nominale.

5. Augmentation du capital par incorporation des résultats reportés à hauteur de 2.949,07 € afin de porter le capital à 350.000,- €.

6. Refonte des statuts de la Société.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en COFINORD, SPF.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate l'absence de valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société par incorporation des résultats reportés à hauteur de 2.949,07 € afin de le porter à 350.000,- €. Une copie du bilan au 30 juin 2006 restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci. En même temps, l'assemblée générale décide de représenter le capital social par 15.000 actions. Les nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 17:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COFINORD, SPF.

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).»

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 3. 4<sup>e</sup> alinéa.** Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

**Art. 12. 3<sup>e</sup> alinéa.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COFINORD, SPF (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

#### *Cession d'actions*

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés.

Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires. Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute/référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'octobre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dès lors qu'un démembrement de propriété des actions est constaté, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire et par le nu-propriétaire en ce qui concerne l'assemblée générale extraordinaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique.



Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour du mois de juillet de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés en lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Melic, J.-P. Fines, T. Elvinger, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, LAC/2007/43681. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.



Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026680/7241/322.

(080026250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Maitec-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Niederkerschen, 279, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Frau Heike Weber, Exportmanagerin, geboren in Saarburg (Deutschland) am 15. August 1967, wohnhaft in L-4940 Niederkerschen, 279, avenue de Luxembourg.

2.- Herr Jean-Paul Willmann, Finanzberater, geboren in Strasburg (Frankreich) am 10. Dezember 1943, wohnhaft in F-57420 Fleury, 22, rue de l'Abbé Mongin.

Die Erschienenen ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

**Titel I.- Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich darauf beziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren aller Art, im Grosshandel und Fachhandel, sowie die Vermittlung und Beratung im internationalen Handelsbereich. Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet: MAITEC-LUX s.à.r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederkerschen.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

**Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (€ 12.600,-), aufgeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Anteile von je einhundert Euro (€ 100,-).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie außerordentlichen Generalversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden, durch Einverständnis der Gesellschafter.

Bei Kapitalerhöhung können Nichtgesellschafter zur Zeichnung neuer Anteile nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zugelassen werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden, an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleich welcher Begründung auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an den Beschlussnahmen teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

Zur Vornahme folgender Rechtsgeschäfte bedarf es der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:

- 1) Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken;
- 2) Abschluss von Miet-, Kredit- und Pachtverträgen;
- 3) Erwerb und Beteiligung an anderen Unternehmen sowie die Errichtung von Zweigniederlassungen;
- 4) Gewährung von Krediten einschließlich Warenkrediten an eine Einzelperson oder Firma;
- 5) Übernahme von Bürgschaften und Garantien;
- 6) Übernahme von Vertretungen.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie genehmigt wurden, von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als bloße Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des jeweiligen Jahres.

**Art. 19.** Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5 % (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

### **Titel IV.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die alle einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile wie folgt zu zeichnen:

1.- Frau Heike Weber, vorgeannt, dreiundsechzig Anteile . . . . .	63
2.- Herr Jean-Paul Willmann, vorgeannt, dreiundsechzig Anteile . . . . .	63
Total: einhundertsechszwanzig Anteile . . . . .	126

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so daß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (€ 12.600,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgenwelcher Form welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (€ 1.000,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Frau Heike Weber, vorgeannt, wird zur alleiniger Geschäftsführerin, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

3) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-4940 Niederkerschen, 279, avenue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: H. Weber, J.-P. Willmann, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2008. Relation: CAP/2008/319. - Reçu 63 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 14. Februar 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008026525/236/111.

(080026832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**O.I. TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.485.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, LLC, four limited liability companies incorporated under the laws of U.S.A, having their registered office in Boston, Massachusetts (U.S.A.), 10 St. James Avenue, Suite 1700, here all represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 21 December, 2007.

A copy of said proxies, having been signed *in variatur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of O.I. TX S. à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.485, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 2nd December, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°25 on 8th January, 2004 (the Company);

- the capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each;

- the shareholders of the Company have decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;

- the shareholders of the Company have decided to appoint TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator; and

- the shareholders of the Company have decided to dispense the liquidator from drawing up a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers and particularly those set forth in article 144 and following of the law of August, 1915 on commercial companies, to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more agents with respect to specific acts or deeds;

- the shareholders grant full discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, LLC, BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, LLC, des sociétés de droit américain, ayant leur siège social à Boston, Massachusetts (U.S.A.), 10 St. James Avenue, Suite 1700, ici représentées par Mr Raymond Thill, maître en droit, résident professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de procurations données le 21 décembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de O.I. TX S. à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.485, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, résidant à Luxembourg, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 25 du 4 janvier 2004 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- les associés de la Société ont décidé de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;

- les associés de la Société ont décidé de nommer comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, ayant son siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama;

- les associés de la Société ont décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et qu'il pourra se référer aux documents comptables, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents pour des opérations ou actes spécifiques;

- les associés de la Société accordent entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008. LAC/2008/1083. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026951/5770/83.

(080026630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**GOETHE STUFF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.349.

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à un acte signé en date du 18 décembre 2002, par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, acte publié au Mémorial C n° 96 du 30 janvier 2003, Monsieur Pascal Colling, maître d'hôtel, demeurant à L-1420 Luxembourg, 93, avenue Gaston Diderich, a été révoqué de son poste de gérant administratif de la société.

Dès lors, Monsieur Fabrice Bartholme, gérant, né le 22 septembre 1967 à Metz (France), demeurant à L-5942 Itzig, 5, rue Désiré Zählen, (alors le gérant technique de la société), est devenu gérant unique de la société et conformément à l'article 8 des statuts peut la représenter valablement vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008026895/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008026597/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04367. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Jafrá S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008026596/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04364. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Areatech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4530 Differdange, 53, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.818.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026563/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02688. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Danske Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration du 25 janvier 2008*

A partir du 25 janvier 2008 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Klaus Mønsted Pedersen, Managing Director, demeurant à Luxembourg

Monsieur Torben Krag, Deputy General Manager, demeurant à Sandweiler

Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Marner

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen

Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg

Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven

Monsieur Simon Christiansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer

Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald

Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum

Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Nicolai William Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Fredrik Holm, demeurant à Luxembourg

Mademoiselle Berit Hyldal, demeurant à Luxembourg

Monsieur Christoffer Max Jensen, demeurant à Sandweiler

Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg

Madame Marianne Ris Kristensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jesper Larsen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Thomas Lund, demeurant à Luxembourg

Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Oberanven

Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg

Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg

Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange

Monsieur Søren Nilsson, demeurant à Luxembourg

Madame Anna Nyren, demeurant à Luxembourg

Madame Henriette Kühl Olufsen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange

Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Gregory Piavent, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen

Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange

Monsieur Jacob Vammen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Per Rohramnn Wesselhoff, demeurant à Luxembourg

Madame Kirsten Irene Westenfelder, demeurant à Luxembourg

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

Monsieur Morten Junker Andersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Søren Barslund, demeurant à Luxembourg

Monsieur Pascal Becker, demeurant à Steinheim

Monsieur Omar Bisi, demeurant à Luxembourg

Monsieur Carsten Bjerg-Petersen, demeurant à Bertrange

Monsieur Øyvind Bjørnsen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg



Monsieur Ulf Bonde, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Anne Trampedach Christensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Anouk Dekoninck, demeurant à Chantemelle  
Monsieur Tero Gabrielsson, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Laurence Graff, demeurant à Ethe  
Madame Nabila Hamiti, demeurant à Hayange, France  
Monsieur Erik Herlev, demeurant à Strassen  
Mademoiselle Henriette Horving, demeurant à Vichten  
Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Morten Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Bettina Kaas, demeurant à Mamer  
Monsieur Mads-Peder Kristensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Dorte Larsen, demeurant à Strassen  
Monsieur Kim Bo Larsen, demeurant à Luxembourg  
Madame Anne Kaupang Leighton, demeurant à Steinsel  
Monsieur Per Linder, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Peter Lundgaard, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Bjørn Malmgren, demeurant à Luxembourg  
Madame Corinne Mazzoli, demeurant à Tiercelet  
Madame Anne W. Meyer, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Mads Midtgaard, demeurant à Alzingen  
Monsieur Niels Henrik Højsgaard Møller, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Claus Mortensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Ana Munnich, demeurant à Bech  
Monsieur Morten Neubert, demeurant à Luxembourg  
Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Malene Søfeldt Nielsen, demeurant à Luxembourg  
Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem  
Mademoiselle Dorthe Østergaard, demeurant à Luxembourg  
Madame Margaretha Palmbäck, demeurant à Oetrange  
Mademoiselle Ninette Perret-Gentil, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Nico Reding, demeurant à Kayl  
Madame Maria Rogers, demeurant à Strassen  
Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer  
Monsieur Bernt Ole Weenas Sakkestad, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange  
Mademoiselle Jennie Sandén, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Duro Schlafer, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Jesper Søberg, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Flemming B. Sørensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Ulla Skovlund Jørgensen, demeurant à Itzig  
Madame Majbrit Spliid, demeurant à Ernster  
Monsieur Ole Stenersen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Wil van Riet, demeurant à Olm  
Monsieur Morten Runo Waaben, demeurant à Sandweiler  
Monsieur Anders Wagner, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Christoffer Max Jensen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

K. M. Pedersen  
Managing Director

Référence de publication: 2008026476/222/108.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03149. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**European Energy Systems S.A., Société Anonyme,  
(anc. Unit Energy Systems S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of UNIT ENERGY SYSTEMS S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 50.048, incorporated under the denomination of ALPHA G S.A. pursuant to a notarial deed dated December 23, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 of May 19, 1995.

The articles of incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a notarial deed dated December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of March 15, 2007 (the «Company»).

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Ms Isabelle Bastin, private employee, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Ms Anne-Lies Van den Eeckhaut, private employee, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Change of the name of the Company into EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

2) Amendment of the last paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order for it to read henceforth as follows: «The Company is committed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the Chairman of the board of directors.»

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company into EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A. and to subsequently amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation in order for it to have henceforth the following wording:

« **Art. 1. 1st paragraph.** There exists a company under the denomination of EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend the last paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order for it to read henceforth as follows:

« **Art. 6. Last paragraph.** The Company is committed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the Chairman of the board of directors.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIT ENERGY SYSTEMS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.048, constituée sous la dénomination de ALPHA G S.A. suivant acte notarié en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 218 du 19 mai 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1501 du 5 août 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide modifier la dénomination de la Société en EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A. et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article un des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société sous la dénomination de EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. dernier alinéa.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration.»

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bastin, A.-L. Van Den Eeckhaut, P. Sprimont, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008. LAC/2008/554. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026675/7241/121.

(080026268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Globeleq Holdings (Meghnaghat) S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.730.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of January.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GLOBELEQ HOLDING (MEGHNAGHAT) LIMITED, a company with registered office in Les Cascades Building, Edith Cavell Port Louis, Mauritius, (the «Sole Shareholder»)

here represented by Ms Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 21, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, GLOBELEQ HOLDING (MEGHNAGHAT) LIMITED, prenamed, is the sole actual shareholder of GLOBELEQ HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed on December 20, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 179 of February 19, 2003;

- that it has taken the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the company into PENDEKAR HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. (second paragraph).** There exists a company under the name PENDEKAR HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to change the bookyear into a book year starting February 1 and ending January 31 of the following year.

The current book year started January 1st 2008, and will end on January 31st 2008.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to amend article 13 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 13.** The Company's year starts on the 1st of February and ends on the 31st of January of the following year.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GLOBEIQ HOLDING (MEGHNAGHAT) LIMITED, une société ayant son siège social à Les Cascades Building, Edith Cavell Port Louis, Ile Maurice, (L«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, GLOBEIQ HOLDING (MEGHNAGHAT) LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société GLOBEIQ HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 19 février 2003;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes conformément aux dispositions de de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en PENDEKAR HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième paragraphe).** Il existe une société sous la dénomination de PENDEKAR HOLDINGS (MEGHNAGHAT) S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'Associée unique décide de changer l'année sociale en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> février et finissant le 31 janvier de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2008, se terminera le 31 janvier 2008.

*Quatrième résolution*

L'Associée unique déclare modifier l'article 13 des statuts comme suit:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, LAC/2008/4352. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008026662/220/95.

(080026846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Barby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.094.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, professionally residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a power of attorney dated 28th January 2008 (such power of attorney to be registered together with the present deed) on behalf of PERLAGONIA 1 HOLDING GmbH (the «Sole Associate»), a company incorporated under the laws of Austria and registered with the trade register of Vienna, having its registered office at Bankgasse 2, 1010 Vienna, Austria, being the sole shareholder of BARBY HOLDING S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 23rd November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 11 of 4th January 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.094.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Associate holds all 1,250,000 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Amendment of the first paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company is established for a period of 30 years.»

The decisions taken by the sole associate are as follows:

*Sole resolution*

It is resolved to amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The Company is established for a period of 30 years.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,



a comparu M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, résident professionnellement à Luxembourg agissant en tant que mandataire en vertu d'une procuration datée du 28 janvier 2008 (laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte) de PERLAGONIA 1 HOLDING GmbH (l'«Associé Unique»), une société constituée sous les lois d'Autriche, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Vienne, ayant son siège social au Bankgasse 2, 1010 Vienne, Autriche, étant l'associé unique de BARBY HOLDING S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 23 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 4 janvier 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.094.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les 1.250.000 parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est constituée pour une durée de 30 ans.»

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est constituée pour une durée de 30 ans.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à € 900,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2008. Relation: EAC/2008/1485. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Référence de publication: 2008026676/272/73.

(080026305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Tadler Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.293.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TADLER INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.293, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 1996, numéro 463.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

L- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

- a) an Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations  
numéro 2648 du 20 novembre 2007,  
numéro 2848 du 8 décembre 2007,  
b) dans le Lëtzebuenger Journal  
le 20 novembre 2007,  
le 8 décembre 2007,  
c) dans le Le Qotidien  
le 20 novembre 2007,  
le 8 décembre 2007.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1 ° Mise en liquidation de la société.

2 ° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions en circulation, dix (10) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 15 novembre 2007 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bastin, A.-L. Van Den Eeckhaut, P. Sprimont, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008. LAC/2008/555. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026673/7241/77.

(080026262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Winston Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026590/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Casimir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASIMIR S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104, constituée suivant acte notarié reçu en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 426 du 29 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié, reçu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 du 11 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nadia Comodi, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la monnaie d'expression du capital de franc suisse en euro avec effet rétroactif au 30 juin 2007 au cours de change de 0,604120.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de la Société de franc suisse en euro avec effet rétroactif au 30 juin 2007 au cours de change de zéro virgule soixante euros (EUR 0,604120) et d'abolir la valeur nominale par action.

Suite à ce qui précède, le capital social actuel étant de quinze millions vingt-six mille quatre cents francs suisses (CHF 15.026.400,-) est ainsi converti en neuf millions soixante-dix-sept mille sept cent quarante-huit euros soixante seize cents (EUR 9.077.748,76).

Ce capital est alors arrondi à neuf millions soixante-dix-sept mille sept cent quarante-huit euros (EUR 9.077.748,-) dont la différence soit soixante seize cents (EUR 0,76) est portée à la réserve légale de la Société.

Les cent cinquante mille deux cent soixante-quatre (150.264) actions resteront sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à neuf millions soixante-dix-sept mille sept cent quarante-huit euros (EUR 9.077.748,-) représenté par cent cinquante mille deux cent soixante-quatre (150.264) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, A.-L. Van Den Eeckhaut, N. Comodi, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008. LAC/2008/1385. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026665/7241/63.

(080026252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Marcell LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.635.

In the year two thousand and seven, on the 5th of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MARCELL EQUITY SCA, a company incorporated on November 21, 2006 before Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, as a société en commandite par actions under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121.636,

duly represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston, on 4 November 2007,

being the sole member of MARCELL LuxCo II Sàrl, a company incorporated on November 21, 2006 before the undersigned notary as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121.635, (the «Company»),

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to increase the share capital by an amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000.-) in order to increase it from its current value of one million three hundred and nineteen thousand six hundred and sixty pound sterling (GBP 1,319,660.-) up to one million five hundred fifteen thousand six hundred pounds sterling (GBP 1,515,600.-) through the issue of nine thousand eight hundred (9,800) shares, having a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

All of the nine thousand eight hundred (9,800) shares have been subscribed by MARCELL EQUITY SCA, prenamed, at a total price of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000.-) entirely allocated to the share capital,

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 November 2007.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by MARCELL EQUITY SCA, prenamed, so that the total amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the first paragraph of article 6 shall be amended so as to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred fifteen thousand six hundred pounds sterling (GBP 1,515,600.-) represented by seventy-five thousand seven hundred eighty-three (75,783) shares with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MARCELL EQUITY SCA, une société en commandite par actions constituée en date du 21 novembre 2006 par-devant notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 121.636,

ici représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 4 novembre 2007 laquelle procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant le seul associé de MARCELL LuxCo II Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit constituée en date du 21 novembre 2006 par-devant le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 121.635, (la «Société»).

Le comparant, détenant l'intégralité du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille livres sterling (GBP 196.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de un million trois cent dix-neuf mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.319.660,-), à un million cinq cent quinze mille six cents livres sterling (GBP 1.515.600,-) par l'émission de neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

L'intégralité des neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ont été souscrites par MARCELL EQUITY SCA, prémentionné, pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt-seize mille livres sterling (GBP 196.000,-), intégralement alloué au capital de la Société,

ici représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 4 novembre 2007.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire par MARCELL EQUITY SCA, pré-mentionné, de façon à ce que le montant total de cent quatre-vingt-seize mille livres sterling (GBP 196.000,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par-devant le notaire soussigné.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent quinze mille six cents livres sterling (GBP 1.515.600,-) représentée par soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-trois (75.783) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Opitz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35315. — Reçu 2.815,28 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026952/5770/93.

(080026620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Luce Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 33.481.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 janvier 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, Administrateur-Délégué;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026892/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**MDS International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.148.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008026594/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04358. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Finalourec, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 1.601.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008026565/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03586. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Venturepart S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 30.234.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée en date du 25 janvier 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Kathy Mac Queen, avec adresse professionnelle au Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8TH, Royaume-Uni
- Edward Lee, avec adresse professionnelle au Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8TH, Royaume-Uni
- Steven Bowen, avec adresse professionnelle au Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8TH, Royaume-Uni
- Acceptation de la démission de Madame Martine Hamon, avec adresse professionnelle au Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8TH, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026263/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Fila Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.258.

EXTRAIT

L'Associé unique de la société a décidé, en date du 7 janvier 2008

- de nommer en tant que gérant de catégorie A, Yoon Soo Yoon, né le 5 mars 1946 à Kyunggi-do Hwasung-si, Corée, résidant à 1467-10 Seocho-dong, Seocho-ku, 137-070 Seoul, Corée du Sud, pour une période indéterminée à partir du 7 janvier 2008

- d'accepter la démission de GLBH HOLDINGS Sàrl, en tant que gérant de catégorie A, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.269, en date du 7 janvier 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FILA FINANCE*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008026276/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Argos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.286.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mars 2006*

**Résolutions**

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin 16 Ireland, Madame Roisin Donovan demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin 16 Ireland, Monsieur David Keogh demeurant Annamoe Road 16, Dublin Ireland et du commissaire aux comptes à savoir la société JAWER (LUXEMBOURG) S.A., 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008026279/4181/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**CB Richard Ellis Investors Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 94.168.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2008*

En date du 31 janvier 2008, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Damien Revon, né le 24 janvier 1957 à Paris, France, résidant au: 65, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Marc Chong Kan
- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Thibault De Valence De Minardiere
- Monsieur Andrew Colman
- Monsieur Damien Revon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS SÀRL

Signature

Référence de publication: 2008026269/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Argo Services & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 98.250.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., dont le siège social est situé à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 216 du 21 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.250., à savoir:

- Monsieur Ludo Jacobs né le 13 juin 1957 à Dendermonde en Belgique, consultant, et domicilié au 3, rue Fernand Van Baelstraat à B-3970 Léopoldsborg en Belgique.

- Monsieur Patrick Jacobs né le 19 janvier 1962 à Léopoldsborg en Belgique, indépendant, et domicilié au Groendreef, 129 à B-9000 Gand en Belgique.

- Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant au 525, chaussée de Nivelles à B-1500 Halle en Belgique

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société anonyme ARGO SERVICES & CONSULTING du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 29, Place de Paris à L-2314 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par le conseil, ce dernier prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

L. Jacobs / P. Jacobs / G. Stiernon

*Administrateur Délégué / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008024460/8539/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03365B. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080023839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

**XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.262,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 22 janvier 2008 de la société XL (WESTERN EUROPE) S.à r.l. que des associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société..

2. Démission du Gérant suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour XL (WESTERN EUROPE) S.à r.l.*

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

*Fondé de pouvoir*

*Signatures*

Référence de publication: 2008026258/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02850. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080026462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2008 de la société XL (FINANCE) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour XL (FINANCE) S.à r.l.*  
EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.  
*Fondé de pouvoir*  
Signatures

Référence de publication: 2008026259/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Tiltro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 131.615.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2007*

L'assemblée décide:

De révoquer comme commissaire aux comptes:

La société SOFINTER GESTION S.à r.l.

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013:

La société PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.  
*Mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2008026260/1132/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Kempf & Partner (Luxemburg) A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.141.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2007*

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur:

Monsieur Peter Reidenbach

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010:

Monsieur Robert Kempf

24, Am Oelbusch

D-58656 Hemer

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008026261/1132/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03310. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080026467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Hofmann M.M. S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.930.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire datée du 11 janvier 2008, les associés ont accepté la démission de Monsieur Johannes Ulrich, avec adresse au 2 Bussardweg, D-97922 Laudakonigshofen, Allemagne, de son mandat d'administrateur, avec effet au 10 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026264/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03473. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080026754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.524.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2008 de la société XL (LUXEMBOURG) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société..

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour XL (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

*Fondé de pouvoir*

Signatures

Référence de publication: 2008026255/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02846. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**XL (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.525.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2008 de la société XL (SERVICES) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour XL (SERVICES) S.à r.l.*

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

*Fondé de pouvoir*

Signatures

Référence de publication: 2008026256/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Elfa Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 117.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.381.

Par résolution signée en date du 31 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026266/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**ABN AMRO Rainbow Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.875.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42889, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société ABN AMRO RAINBO FUND, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 7 août 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 454 du 26 mars 2007,

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.875, a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 14 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008024566/5770/24.

(080023425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.



**American Express Alternative Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.921.

En date du 16 décembre 2007, Monsieur Samuel A. Perruchoud, a démissionné de son poste en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

AMERICAN EXPRESS ALTERNATIVE INVESTMENT FUND (LUX)

Signature

Référence de publication: 2008026270/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.157.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2008*

- Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg est renouvelé.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

*Pour le Conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008026253/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**Driver International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.811.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42888, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société DRIVER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 17 juin 1987, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998 en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 629 du 23 avril 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.811,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 13 décembre 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008024565/5770/25.

(080023429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

**Transi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 61.620.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme TRANSI S.A., (R.C.S. N ° B 61.620), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Martine Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Lauer

Le liquidateur

Référence de publication: 2008027600/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Velu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.013.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation: GRE/2007/5923:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée VELU II S.à r.l., en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2008.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008027614/231/22.

(080027149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Velu I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.012.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation: GRE/2007/5922:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée VELU I S.à r.l., en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2008.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008027622/231/22.

(080027153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**Velu III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.014.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation: GRE/2007/5922:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée VELU III S.à r.l., en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2008.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008027618/231/22.

(080027152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**by T. Hair Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1462 Luxembourg, 14, Eicherfeld.

R.C.S. Luxembourg B 136.252.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Nunes Travessa, maître-coiffeur, né à Salvaterra de Magos (Portugal) le 31 janvier 1967, demeurant à L-8125 Bridel, 6, rue des Carrières.

2.- Madame Anabela Rolo Marques, coiffeuse, née à Lisbonne (Portugal) le 29 août 1968, demeurant à L-8125 Bridel, 6, rue des Carrières.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de by T. HAIR DESIGN s.à r.l..

**Art. 2** . Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, l'achat et la vente de produits de coiffure et de parfumerie ainsi que la mise en place et la gestion d'une école de coupe.

La société a également pour objet l'exploitation d'un salon de manucure, de pose et d'entretien d'ongles, l'achat et la vente de tous produits nécessaires ou utiles à cette activité ainsi que la mise en place et la gestion d'une école de formation pour la pose et l'entretien d'ongles.

A titre accessoire, la société pourra vendre tous articles de beauté et de maroquinerie.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Antonio Nunes Travessa, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Madame Anabela Rolo Marques, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Antonio Nunes Travessa et Madame Anabela Rolo Marques.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Antonio Nunes Travessa, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-1462 Luxembourg, 14, Eicherfeld.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Nunes Travessa, A. Rolo Marques, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2008. Relation: CAP/2008/337. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 février 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008027453/236/107.

(080027412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**Sofra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.305.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Jeannine Brochet-Peny, retraitée, demeurant à F-33000 Bordeaux, 24, rue d'Alzon, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SOFRA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 47.305,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 300 du 10 août 1994,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 915 du 2 décembre 1999,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée sous seing privé en date du 24 mars 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 709 du 29 septembre 2000.

dont le capital social est de cinq cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros (€ 573.750,-) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (€ 153,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1407. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008027385/219/43.

(080027236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

### **Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ABERDEEN EINDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, a company incorporated and organised under the laws of Norway with its registered office at Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norway,

represented by Maître Mathieu Volckrick, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Oslo on 19 December 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

#### **Chapter I.- Form, name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of ABERDEEN NORDEN/BALTIKUM S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect



on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company's object is further to provide any kind of advisory, administrative, reporting and property management services to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Entity» and each as a «Affiliated Entity») in connection with the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate assets held by such Affiliated Entities, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as perform any other operations relating to such real estate assets within the limits of Luxembourg law.

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (convertible or not), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to any Affiliated Entities.
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Affiliated Entities and to render any assistance to the Affiliated Entities, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

### Chapter III.- Management

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by one or more manager(s) (each a «Manager»). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The Manager(s) need (s) not to be unitholder(s) of the Company. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

In case of a plurality of Managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, (ii) a majority of the Managers shall be physically present or represented in Luxembourg and (iii) the video-conference or the conference call shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can only be validly taken under exceptional circumstances and if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the Manager or the Board of Managers may from time to time determine. Any decision taken outside Luxembourg is void.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers. The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of the Manager or, in case of plurality of Managers, any two members of the Board of Managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager/Board of Managers.** The Manager or, in case of plurality of Managers, any member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Manager or, in case of plurality of Managers, any member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager(s).** The Manager or, in case of plurality of Managers, any member of the Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself provided that such proxy holder will travel to Luxembourg to attend the meeting.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

### Chapter V.- Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company, at the discretion of the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

### Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be unitholders of the Company, appointed by the unitholder(s) deciding such winding-up and who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the hundred twenty five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ABERDEEN EINDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, above-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed Managers for an undetermined period:
  - Mr Selim Saykan, 4 rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Trygve Sletteberg, Olleveien 9b, 1182 Oslo, Norway.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of Mr Selim Saykan and Mr Trygve Sletteberg.

- 2) The Company shall have its registered office at 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- 3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg is appointed as independent auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ABERDEEN EINDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, une société de droit norvégien ayant son siège social à Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norvège,

représentée par Maître Mathieu Volckrick, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2007 à Oslo, Norvège.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABERDEEN NORDEN/BALTIKUM S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société a également pour objet la fourniture de tout service de conseil, service administratif, de reporting et de gestion de biens immobiliers à toute filiale de la Société ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou aux sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore aux sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Entités Affiliées» et chacune une «Entité Affiliée»), en relation avec l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers détenus directement ou indirectement par cette Entité Affiliée, que celle-ci soit située sur le territoire luxembourgeois ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes autres opérations en relation avec ces biens immobiliers, dans les limites du droit luxembourgeois.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds via, entre autres et sans limitation, l'émission d'obligations (convertibles ou non), titres de dette, billets à ordre et tout autre instrument de dette ou titre de capital, l'usage d'instruments financiers dérivés, ou autrement;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses Entités Affiliées;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent vingt (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

## Chapitre III.- Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (le «Gérant»). Dans le cas où plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) Gérant(s) n'est pas obligatoirement associé(s). Le(s) Gérant(s) peut être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de celles de deux des membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant / Conseil de Gérance.** Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, tout membre du Conseil de Gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, tout membre du Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations du Gérant(s) éventuellement nommé(s) postérieurement en sus ou en remplacement du premier(s) Gérant(s) seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés / de l'Associé unique.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société, à la discrétion du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés de la Société, nommés par le(s) associé(s) décidant cette liquidation et qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

##### *Souscription - Libération*

Les cent vingt cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ABER-DEEN EINDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, susnommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:



- Monsieur Selim Saykan, 4, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Monsieur Trygve Sletteberg, Olleveien 9b, 1182 Oslo, Norvège.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de Messieurs Selim Saykan et Trygve Sletteberg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est désignée comme étant réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Volckrick, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16764. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008027394/239/378.

(080027004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**ECIP Elis Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 353.550,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2007, acte n ° 909 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008027641/208/14.

(080026961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**Grandima SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.960.

Statuts coordonnés en date du 24 janvier 2008 - acte n ° 20, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008027642/208/12.

(080027520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**HEDF II Spain 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.662.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50422 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2008027643/211/11.

(080027081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Star Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.856.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2008027645/211/11.

(080027060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Akdime Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.365.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2008.

Pour copie conforme  
R. Arrensdorff  
Notaire

Référence de publication: 2008027638/218/13.

(080027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**PILSA, Patents, Investments and Licences, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.977.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme PILSA , PATENTS, INVESTMENTS AND LICENCES S.A. (R.C.S. N ° B 5.977), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 16 février 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Martine Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> M. Lauer  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008027599/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Synthese S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 103.621.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme SYNTHÈSE S.A. (R.C.S. N ° B 103.621), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Martine Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Lauer

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008027579/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Illebour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Emmanuel Goethals.  
R.C.S. Luxembourg B 107.361.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Lucien Heintz, commerçant, demeurant à L-9907 Troisvierges, 19, rue des Prés,

Monsieur Pol Holweck, architecte, demeurant à L-9950 Breidfeld, 6, Trit,

Monsieur Ralph Bingen, architecte, demeurant à L-9289 Diekirch, 21, rue François-Julien Vannerus.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- la société à responsabilité limitée ILLENBOUR S. à r.l., avec siège social à L-9236 Diekirch, 7, rue Emmanuel Goethals, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 107.361, a été constituée aux termes d'un acte reçu soussigné, en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 303 du 29 avril 1999,

2.- Le capital de la société est fixé à cinq cent dix mille (510.000,-) anciens francs, soit actuellement douze mille six cent quarante-deux euros cinquante-sept cents (€ 12.642,57) représenté par cinq cent dix (510) parts sociales, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) anciens francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (€ 24,79), entièrement souscrites et libérées par les trois prédits associés chacun à concurrence d'un tiers soit cent soixante-dix parts sociales.

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

- ils décident de dissoudre et de liquider la société,

- ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution,

- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,

- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Heintz, P. Holweck, P. Bingen.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2008, Relation: MER/2008/302. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2008.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008027383/232/41.

(080027098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Giraflore Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.016.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société AXMINSTER FINANCE LIMITED, avec siège social à Abbott Building, Main Street, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, B.V.I.,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding GIRAFLORE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 31.016,

constituée sous la dénomination de EUROSCIENCE TECHNOLOGIES, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 351 du 29 novembre 1989,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 132 du 2 février 2004,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 21 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 128 du 20 février 2001,

dont le capital social est de trois cent vingt-six mille euros (€ 326.000,-) représenté par deux cent quatre (204) actions sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1455. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008027384/219/44.

(080027239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---